

Arrêté modifiant le règlement interne du Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds

La conseillère d'État, cheffe du département de la formation, de la digitalisation et des sports,

sur la proposition du service des formations postobligatoires et de l'orientation,
arrête :

Article premier Le règlement interne du Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds, du 17 février 1999, est modifié comme suit :

Art. 4, let. f (abrogée)

f) abrogée

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

La Chaux-de-Fonds, le 3 juillet 2023

Directeur général du Lycée
Blaise-Cendrars :

Christophe Stawarz

Sanctionné par le Département de la formation, de la digitalisation et des sports

Neuchâtel, le 26 juin 2023

La conseillère d'État,
cheffe du département :

Crystal Graf